

Education

En 2021, un tiers des enseignants sera augmenté

Une « prime d'attractivité » pour les jeunes enseignants et une « prime d'équipement informatique » : le ministre de l'éducation a rendu ses arbitrages sur la revalorisation du salaire des professeurs. Les syndicats saluent un « premier pas » mais veulent un effort durable

PAGE 13

FRANCE

Un tiers des enseignants sera augmenté en 2021

Les syndicats saluent un « premier pas » dans la revalorisation des salaires, mais demandent un effort durable

Le montant des revalorisations des enseignants pour l'année 2021 a été annoncé aux organisations syndicales, lundi 16 novembre. Après plusieurs mois de négociation, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a tranché : à partir de mai 2021, les professeurs toucheront 100 euros net en plus par mois à l'échelon 2 – soit la première année après le stage – quel que soit leur corps de rattachement.

Cette « prime d'attractivité » sera ensuite dégressive sur les quinze premières années de la carrière. De 100 euros pour les plus jeunes, elle descendra à 36 euros net par mois pour les professeurs à l'échelon 7. La mesure touchera 31 % des enseignants titulaires.

Une « prime d'équipement informatique » de 150 euros sera également versée, en janvier 2021 puis chaque année à la même période. Celle-ci est dite « universelle » – elle concerne tous les enseignants et psychologues de l'éducation nationale. Elle sera versée de manière indifférenciée aux stagiaires, titulaires, contractuels, enseignants à temps complet ou à temps partiel. « Avec la prime d'équipement informatique, on a quelque chose de concret et qui concerne tout le monde », se félicite Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT.

Le ministère de l'éducation nationale prévoit aussi d'autres mesures grâce à l'enveloppe de 400 millions d'euros – 500 millions en année pleine – dévolue aux augmentations. Le taux de promotion à la hors classe, un grade de fin de carrière, passera

ainsi de 17 % à 18 % ; 1700 enseignants supplémentaires en bénéficieront chaque année. Une enveloppe de 21 millions d'euros de primes pour les directeurs d'école, accordée à titre exceptionnel en 2020, va également être pérennisée – selon des modalités de répartition qui restent à définir.

En choisissant d'accorder la même prime aux trois corps de l'enseignement – professeurs des écoles, certifiés, agrégés –, le ministre accède ainsi à une demande des organisations syndicales. D'autres scénarios prévoyaient des primes différenciées, les professeurs des écoles étant les moins bien rémunérés. « Nous étions favorables à ce scénario sans distinction entre les corps de l'enseignement », précise ainsi Stéphane Crochet, du SE-UNSA. Il existe des écarts de rémunération à rattraper entre les différents corps, mais la prime d'attractivité n'est pas le bon outil pour y parvenir. »

Si les augmentations annoncées le 16 novembre sont désormais acquises, cette première étape « n'aura de sens qu'en fonction des suivantes », prévient Jean-Rémi Girard, du SNALC. Certes, la revalorisation des premiers échelons est « sensible », voire « non négligeable », saluent les organisations syndicales. « 1200 euros de plus par an en début de carrière, c'est significatif », insiste Catherine Nave-Bekhti, qui prévient, en revanche, que « ce n'est pas avec les mesures d'une seule année que l'on pourra évaluer l'ampleur de la revalorisation ».

Engagé dans une « démarche pluriannuelle », M. Blanquer assure ne pas avoir abandonné

l'idée d'une loi de programmation. D'abord pensée dans le cadre de la réforme des retraites, pour laquelle le « rattrapage » des salaires enseignants devait impérativement être sanctuarisé, cette loi doit garantir des augmentations sur plusieurs années. Elle permettra de revaloriser encore les enseignants déjà concernés en 2021, ou d'élargir le champ des bénéficiaires à ceux qui sont plus avancés dans leur carrière. Les contours de cette loi seront discutés à la fin du Grenelle de l'éducation, inauguré le 22 octobre et qui se terminera en février.

Un simple « rattrapage »

Le ministère de l'éducation nationale souhaite en effet que l'ensemble de la profession y soit repensé. « L'objectif est de moderniser le métier dans toutes ses dimensions », indique au Monde le ministre de l'éducation nationale. La rémunération en est l'un des enjeux, mais il y a aussi la santé au travail, le système de mutations et de remplacements et la formation continue. »

Mais pour certains responsables syndicaux, les travaux du Grenelle présagent au contraire des fameuses « contreparties » un temps évoquées dans le cadre du dialogue social sur les rémunérations des enseignants. « On a toujours cette crainte, s'inquiète Sophie Venetitay. Dans les ateliers du Grenelle, il est question de travail en collectif pédagogique, d'encadrement, de formation... Derrière certains mots, on peut déceler une envie de redéfinir le métier, donc de demander des contreparties. » Jean-Michel Blanquer, lui,

assure ne pas vouloir employer ce mot, lui préférant le terme de changement « systémique ». « *Les évolutions qui se dessinent sont positives pour tous ; ce doit être gagnant-gagnant* », affirme-t-il.

La « prime d'attractivité » pourra-t-elle enfin remplir son rôle, celui de pallier un déficit de candidats dont la profession souffre depuis de nombreuses années ? « *On sait bien, malgré les 100 euros en plus, que l'on aura encore des problèmes d'attractivité au moment des concours*, prévient Guislaine David, du SNUipp-FSU. *Il faudra des années pour rattraper les retards de salaires.* »

Car si les syndicats enseignants saluent ce « premier pas », beaucoup y voient aussi un simple « rattrapage », qui devra se déployer sur plusieurs années avant d'être à la hauteur de l'enjeu. Celui d'une stagnation des salaires, qui a généré avec le temps un véritable décrochage dans le pouvoir d'achat des enseignants. « *Dans les mesures annoncées aujourd'hui, on voit qu'un certifié à l'échelon 5 touchera 49 euros net supplémentaires par mois*, indique par exemple Sophie Venetitay, du SNES-FSU. *Nous avons calculé que, rien que pour rattraper l'inflation depuis 2010, il faudrait 234 euros en plus par mois pour un enseignant avec cette ancienneté.* » ■

VIOLAINE MORIN

Un « Grenelle » pour le système éducatif

Lancé le 22 octobre, le Grenelle de l'éducation doit permettre, durant trois mois, de réfléchir aux pistes de « modernisation » du système éducatif, et notamment à l'amélioration des rémunérations. Des personnalités d'horizons variés – entreprises, associations, enseignants, élus, collectivités, syndicats... – doivent travailler jusqu'à la clôture du Grenelle, en février, autour de dix thématiques et donc de dix ateliers : la rémunération, la gestion de proximité, l'encadrement, « les collectifs pédagogiques », la formation, la gouvernance des écoles et établissements, l'autonomie, la mobilité, le numérique. Le dixième atelier, consacré aux valeurs de la République, a pris une acuité particulière après l'attentat contre Samuel Paty, le professeur de collège assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). Chaque atelier est présidé par une personnalité : l'écrivain Daniel Pennac, le pédopsychiatre Marcel Rufo, le joueur de rugby Pascal Papé... Ces rencontres et débats ont pour objectif d'aboutir à des propositions qui seront débattues lors d'une « conférence du Grenelle » en février 2021.

**De 100 euros
pour les plus
jeunes, la prime
descendra
à 36 euros net
par mois pour
les professeurs
à l'échelon 7**



Le premier ministre, Jean Castex, et le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, le 29 octobre, à Paris. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR «LE MONDE»